L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 93 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 17 SEPTEMBRE 1891.

# PETITES ANNONCES.

LOUIS S. VIRON, plombier, peseur de tuyaux, installations à gaz, matériaux de plombier, etc. Caséblaître, Globes, pattes des cuvettes de rangée réparée. No 117 rue Douane, et 82 Bourbon. Nouvelle-Orléans. Lane.
19 sept—1m

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre la Carondelet et St-Charles. Nouvelle-Orléans. Louisiane.

Étiquettes de Pharmacies imprimées et coupées depuis 25c la mille. 16 mars—1 an

## A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu : papiers peints, articles religieux, fournitures de bureau. Conditions.—Comptant.
16 août—dim jeu 5

## A LOUER

LOCATION centrale, partie supérieure de la maison, 134 Canal, entre Carondelet et St-Charles. Vingt chambres, bonne pour club ou pension. S'adresser E. J. Weber, 123 Royale.
30 août—1 mois—dim et jeudi

## DEMANDES.

DEMANDES.—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le Quartier, entre Royale et Remparts, Canal et Esplanade, entre Royale et Bourbon, pour chaque année. Prix $20 à $40. Propriétaires de résidences sérieuses ont prise de s'adresser à D. Pasteur, agent de propriétés foncières, 21 rue Carondelet. 9 sept—7 t

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm. H. Seymour vs Mme Edwige Meunier, individuellement et comme héritière de ses enfants mineurs.

PREMIERE COUR DE LA CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, ce MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de District pour le parroisse d'Orléans, Division E, No 36,511 intitulé Veuve Gustave Maurer vs Robert Rost.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Sept—8 13 17

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,073.—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, présente une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de l'état de John Henry, décédé dans la succession de John Henry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

Succession de John Schafer et Aloysia Schafer sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,616—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Anton Hauer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de Mme Kalmie Dauré veuve de Adolphe d'Aurville en première noce et en seconde noce de John M. Viner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de J. H. Soinet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,195—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Emile Soinet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 sept—11 16 20

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

Succession de John Schafer et Aloysia Schafer sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,616—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de Mme Marguerite K. Lurch, veuve de Philip G. Morehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,303—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de J. H. Soinet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,195—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Emile Soinet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 sept—11 16 20

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

Succession de M. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,816—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Stuma, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de August Villermain.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,746—Division D.—Attendu que Constance Villermain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Villermain, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—10 15 19

Succession de Mme Marguerite K. Lurch, veuve de Philip G. Morehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,303—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,073.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public, présente une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de l'état de John Henry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

## DEMANDES.

DEMANDES.—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le Quartier, entre Royale et Remparts, Canal et Esplanade, entre Royale et Bourbon, pour chaque année. Prix $20 à $40. Propriétaires de résidences sérieuses ont prise de s'adresser à D. Pasteur, agent de propriétés foncières, 21 rue Carondelet. 9 sept—7 t

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm. H. Seymour vs Mme Edwige Meunier, individuellement et comme héritière de ses enfants mineurs.

PREMIERE COUR DE LA CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, ce MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de District pour le parroisse d'Orléans, Division E, No 36,511 intitulé Veuve Gustave Maurer vs Robert Rost.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Sept—8 13 17

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,073.—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, présente une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de l'état de John Henry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

## A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu : papiers peints, articles religieux, fournitures de bureau. Conditions.—Comptant.
16 août—dim jeu 5

## A LOUER

LOCATION centrale, partie supérieure de la maison, 134 Canal, entre Carondelet et St-Charles. Vingt chambres, bonne pour club ou pension. S'adresser E. J. Weber, 123 Royale.
30 août—1 mois—dim et jeudi

## DEMANDES.

DEMANDES.—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le Quartier, entre Royale et Remparts, Canal et Esplanade, entre Royale et Bourbon, pour chaque année. Prix $20 à $40. Propriétaires de résidences sérieuses ont prise de s'adresser à D. Pasteur, agent de propriétés foncières, 21 rue Carondelet. 9 sept—7 t

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm. H. Seymour vs Mme Edwige Meunier, individuellement et comme héritière de ses enfants mineurs.

PREMIERE COUR DE LA CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, ce MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de District pour le parroisse d'Orléans, Division E, No 36,511 intitulé Veuve Gustave Maurer vs Robert Rost.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Sept—8 13 17

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,073.—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, présente une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de l'état de John Henry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

Succession de Mme Kalmie Dauré veuve de Adolphe d'Aurville en première noce et en seconde noce de John M. Viner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de J. H. Soinet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,195—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Emile Soinet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 sept—11 16 20

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

Succession de John Schafer et Aloysia Schafer sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,616—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de Mme Marguerite K. Lurch, veuve de Philip G. Morehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,303—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de J. H. Soinet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,195—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Emile Soinet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 sept—11 16 20

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,757—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—16 20 23

Succession de M. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,816—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Stuma, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de August Villermain.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,746—Division D.—Attendu que Constance Villermain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Villermain, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—10 15 19

Succession de Mme Marguerite K. Lurch, veuve de Philip G. Morehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,303—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Succession de Mme Kalmie Dauré veuve de Adolphe d'Aurville en première noce et en seconde noce de John M. Viner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 17 20

John A. Boyle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,241.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pictou, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 17 20

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 SEPTEMBRE—CLASSE No 319
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 37 | 8 | 42 | 27 | 19 | 14 | 2 | 30 | 54 | 49 | 26 | 52 | 3 — 4 10 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage sont apposées notre signature et le sceau de la Compagnie.

Ce 16 septembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSAN,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plus de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

# L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et a franchise à cette époque comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Rencontrée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que les président à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous nos ordres, l'assurance, soit sous avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

Commissaires de l'Etat de la Louisiane.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 OCT. 1891.

# GROS LOT. $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | 25,000 |
| 23 Lots de | 1,000, | 23,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300, | 30,000 |
| 100 Lots de | $200, | 20,000 |

PRIX TERMINAUX

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $100, soit | $99,900 |
| 999 Lots de | $100, | 99,900 |

3,134 Lots se montant à ....$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les cinbs, $5 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Nos localités nous paierons tous les frais et toute somme de $5 et au dessus par l'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie ayant passé des lois défendant le service de la mille numéro, les Loteries, nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer billets de lotie, (suivant que les Tribunaux le veulent) Ceux Nos Droits comme Sentinelles d'Etat. Les autorités postales nous continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais les lettres par express les livrent les RECLISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, aux frais des agents.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie par opération pour en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la lois décidée de la Cour suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1893, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

TOUTES LES QUI SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1893.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot sérieux.

# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE
vs
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux terrains situés dans la Quatrième ainsi que dans la Deuxième Division de la Ville de Lafayette, ainsi que dans le Quatrième District de cette ville, étant les Lots 1 et 2 de la Section 1 du plan de Hugh Grant, ainsi qu'il ressort du plan de Thomas Jones, en date du 12 janvier 1852, et tels que lesdits terrains sont bornés par les rues Coliseum et Jonhson, et ont ensemble quarante pieds de façade sur chacune des rues Coliseum et Johnson, et mesurent ensemble trente pieds de profondeur entre lesdites rues Coliseum et Johnson.

Le terrain No 1143 est borné par les rues Polygnie, Kentucky, Johnson et Terrier et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Terrier, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda.

Le terrain No 1142 est borné par les rues Polygnie, Kentucky, Johnson et Terrier et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Terrier, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda.

Le terrain No 1141 est borné par les rues Polygnie, Kentucky, Johnson et Terrier et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Terrier, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda.

Le terrain No 1140 est borné par les rues Polygnie, Kentucky, Johnson et Terrier et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Terrier, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda.

Le terrain No 1139 est borné par les rues Polygnie, Kentucky, Johnson et Terrier et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Terrier, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda.

Le terrain No 1138 est borné par les rues Polygnie, Kentucky, Johnson et Terrier et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Polygnie et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Terrier, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1140 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Clairborne, et est composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre-vingt-sept pieds, un pouce, deux lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilda, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Clairborne